



www.justice.gouv.fr

Avenant à l'annexe II de la convention cadre du 17 décembre 2007 concernant le protocole de communication électronique entre le tribunal de grande instance de Blois et l'Ordre des Avocats du Barreau de Blois

Le Tribunal de grande instance de Blois, représenté par son Président, le Procureur de la République dudit tribunal et le Directeur de greffe, d'une part,

et l'Ordre des Avocats du Barreau de Blois, représenté par son Bâtonnier, d'autre part,

conviennent de compléter l'annexe II de la convention cadre signée le 17 décembre 2007 ainsi qu'il suit :

1) ANNEXE II

Phases de la procédure	nom du document	Nom trame	pièce jointe	accusé de réception	délai d'envoi message	Électronique uniquement	Papier + électronique
TOUTES	Proposition de médiation	MEDI	Si besoin	NON		OUI	NON
TOUTES	Message d'information	MESI	Si besoin	NON		OUI	NON

Fait à Blois, le

Le Président
Christophe MACKOWIAK

Le Procureur de la République
Dominique PUECHMAILLE

Le Directeur de greffe
Sébastien GUIOT

Le Bâtonnier
Frédéric CHEVALIER